

Affiché le 21/01/21

**République Française**  
**Département**  
**CHER**

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Barlieu  
séance du 13/01/2021**

L' an 2021 et le 13 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle des Fêtes, lieu permettant l'application des mesures sanitaires nécessaires, sous la présidence de VERBEKE Marc Maire.

**Etaient présents :**

M. VERBEKE Marc, Maire, Mmes : ANIEL Brigitte, DESTENAVE Martine, GAMBIER Anne-Laure, GUIMARD Christelle, LEFEBVRE Jacqueline, ROMAIN Michelle, MM : LAMOURET Cyrille, LEGER Jean-François, MATRULLO Ludovic, RAVARD Maxime

**Absente représentée :**

Madame LEFEBVRE Jacqueline ayant donnée pouvoir à Madame ROMAIN Michelle

**A été nommé secrétaire :**

Monsieur RAVARD Maxime

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 07/01/2021

Date d'affichage : 07/01/2021

**SOMMAIRE**

- 1/ Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation du logement de la salle des fêtes en gîte rural
- 2/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - exercice 2019
- 3/ Approbation de la convention relative à l'adhésion au Pack énergie du SDE18
- 4/ Approbation de la convention relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) présentée par le SDE 18
- 5/ Adhésion à l'association Cher Ingénierie des Territoires
- 6/ Modification des tarifs des concessions du cimetière
- 7/ Approbation du devis relatif au remplacement de la centrale de commande du clocher de l'église
- 8/ Approbation du principe d'augmentation du temps de travail de Yves BOULANGER, agent technique

Informations Diverses :

- Subvention école numérique
- Lagunes : solutions techniques
- Consommations électriques éclairage public

Séance ouverte à 19h

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2020.

### **2021\_01 – Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation du logement de la salle des fêtes en gîte rural**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans sa séance du 15 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement des travaux de réhabilitation du logement de la salle des fêtes en gîte rural pour un montant de 220 000€ HT.

Le dossier déposé en préfecture étant incomplet, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de nouveau l'état au titre de la DETR - DSIL pour l'exercice 2021 en y intégrant les frais d'études et les frais de diagnostic énergétique qui sont éligibles aux demandes de subvention et approuve le nouveau plan de financement :

L'état au titre de la DETR - DSIL à hauteur de 112 509€ HT (soit 40%)

Le Département du Cher via le Contrat de Territoire à hauteur de 55709.67€ HT (soit 20%)

La Région Centre via le Pays Sancerre Sologne au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Sancerre Sologne à hauteur de 54 620 € HT (soit 20%)

### **2021\_02 – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - exercice 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel - Exercice 2019 - sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable établi par le SIAEP de BARLIEU.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du SIAEP de BARLIEU.

### **2021\_03 – Approbation de la convention relative à l'adhésion au Pack énergie du SDE18**

Le Maire explique que dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat SDE18 a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>)

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « technicien énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Énergie » du SDE 18, la collectivité souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP notamment pour maîtriser les coûts induits par l'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de confier au SDE 18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans.
- d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.
- Dit que le coût de cette adhésion est de 0,60 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

### **2021\_04 – Approbation de la convention relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) présentée par le SDE 18**

Le Maire explique que Les établissements ouverts au public (magasins, bureaux, hôtels, autres) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019.

Afin de répondre aux obligations de mise en conformité, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le recours à la mission d'aide aux collectivités proposée par le SDE 18 dans le cadre de son projet de mise en conformité de la mairie.
- d'autoriser le Maire à signer avec le SDE 18 une convention de mise à disposition de service pour la réalisation d'une mission d'assistance d'ouvrage dans le cadre du projet susmentionné,
- d'inscrire les crédits afférents au budget de la commune, sachant que le montant définitif du défraiement demandé à la Collectivité sera calculé en fonction du temps réellement passé par le service mis à disposition par le SDE 18.

## **2021\_05 – Adhésion à l'association Cher Ingénierie des Territoires**

Le Maire explique au Conseil municipal la nécessité pour la commune d'adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » afin de bénéficier de son assistance technique et administrative dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale, des usages des technologies de l'information et des communications, des projets à caractère social (crèches, structures d'accueil des personnes âgées, maison de santé pluridisciplinaire, services à la population etc),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES », dit que le montant forfaitaire de l'adhésion est établi, dans la mesure où la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est adhérente, sur la base de 0.20€ TTC par habitant soit un montant de 73.40€ TTC pour l'année 2021.

## **2021\_06 – Modification des tarifs du cimetière**

Le Maire explique qu'il convient d'actualiser les tarifs des concessions du cimetière,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif d'une concession funéraire à compter de l'année 2021 à :

- Concession trentenaire : 70€
- Concession cinquantenaire : 100€

## **2021\_07 – Approbation du devis relatif au remplacement de la centrale de commande du clocher de l'église**

Monsieur le Maire donne lecture du devis établis par la société Bodet Campanaire concernant le remplacement de la centrale de commande du clocher de l'église pour un montant de 2574.60€ qui permettrait de retrouver les sonneries horaires, un angélus tinté ainsi qu'une sonnerie de glas.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recueillir l'avis des habitants de BARLIEU avant de procéder à la réfection du boîtier de commande du clocher de l'église et d'approuver le devis présenté par la société Bodet Campanaire d'un montant de 2 574.60€.

## **2021\_08 – Approbation du principe d'augmentation du temps de travail de Yves BOULANGER, agent technique**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter le temps de travail de l'agent technique en charge de la restauration scolaire, de l'entretien des batiments communaux et des espaces verts, en le passant de 28.02 heures par semaine à 30.12 heures par semaine.

En période haute, soit du 1er avril au 30 septembre :

35 heures par semaine sur 5 jours avec 4 semaines de congés annuels soit 20 jours à prendre en dehors de la période scolaire

En période basse, soit du 1er octobre au 31 mars :

27 heures par semaine sur 5 jours avec 1 semaine de congés annuels à prendre en période de vacances scolaires et 3 semaines non travaillées sur la période des vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'augmentation du temps de travail de l'agent technique en charge de la restauration scolaire, de l'entretien des batiments communaux et des espaces verts, en le passant de 28.02 heures par semaine à 30.12 heures par semaine et la mise en place des nouveaux horaires de l'agent technique polyvalent à compter du 1er avril 2021.

### **Informations diverses :**

#### **Subvention école numérique :**

La commission nationale de sélection de l'appel à projets "Label écoles numériques" a retenu dans sa séance du mois de décembre 2020 l'école de Barlieu. L'acquisition du matériel numérique en direction des enfants d'un montant de 3634€ sera subventionné à hauteur de 50% par l'éducation nationale.

Dans le cadre du RPI Barlieu-Concressault le reste à charge sera supporté à hauteur de 50% par chacune des communes.

**Assainissement collectif : Lagunes et solutions techniques**

Les lagunes sont envahies de lentilles d'eau de façon naturelle, dû à l'eau riche en nutriments . Pour traiter les bassins Deux solutions techniques sont présentées :

- l'installation de prédateurs comme des canards qui s'alimentent pour partie de lentilles d'eau
- L'installation d'une pompe avec système de filtration

**Chemin de la Boucharderie :**

La commission voirie s'est rendue sur place, celle-ci étudie les moyens pour nettoyer le fossé afin d'évacuer l'eau et reboucher les trous du chemin au printemps.

D'une manière générale, la problématique réside dans le fait que la commune ne dispose pas d'engin motorisé pour réaliser ce type de nettoyage.

**Consommation électrique éclairage public :**

La commune étudie des pistes permettant de réduire les coûts induits par l'éclairage public composé de 13 candélabres et 73 lampadaires.

Séance levée à : 22h30

Le secrétaire de Séance

**Maxime RAVARD**